

Bonne année et à bientôt !

Après trois années au service du FIPHP, je prends en ce début d'année 2020 de nouvelles responsabilités à la Caisse des Dépôts. D'ici à la nomination d'un ou d'une nouveau(elle) délégué(e) du FIPHP en région Hauts-de-France, je reste disponible pour assurer une continuité de service.

Au cours de ces trois ans, j'ai pu mesurer l'engagement de très nombreux employeurs à intégrer des travailleurs en situation de handicap.

C'est, a priori, la nature du Service Public de recruter agents de tout profils : l'article 6 du statut général rappelle « qu'aucune distinction, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs (...) handicap ».

Pour autant des écarts existent entre le principe d'égal accès aux emplois publics et l'intégration réelle de personnes en situation en handicap, reconnues à part entière pour leurs compétences. C'est un chemin long qui nécessite un engagement fort de l'institution publique, en tant qu'employeur.

Conduire un projet handicap, revient à mener un projet RH, cela demande du temps, de la conviction et des moyens.

Lorsque je rencontre un employeur pour la première fois, on me demande souvent comment augmenter le taux d'emploi (et par conséquent réduire la contribution FIPHP). J'ai pris l'habitude de répondre que cela résulte d'un processus long.

Il consiste à établir un lien de confiance avec les agents, de manière que ces derniers n'aient pas de crainte à aborder la question du handicap avec leur employeur. Cela implique de déconstruire des idées reçues, de créer des espaces de dialogue confidentiels...

Pour cela l'institution doit se doter de moyens humains dédiés au handicap.

A mon sens, faire progresser la confiance implique avant tout de désigner un interlocuteur référent. Je pense que les agents accorderont plus facilement leur confiance à une personne*.

La mise en œuvre d'une politique handicap prend sa source dans une volonté politique et managériale affirmée. C'est l'engagement des élus et de la direction qui conduit à investir dans des moyens humains. Dont l'action porte des résultats... au fil du temps.

Je voudrais donc saluer le travail des référents handicap de l'Etat, de l'Hospitalière et de la Territoriale. Leurs efforts pour maintenir et recruter sont souvent marqués par un processus essais-erreurs-amélioration. L'une des principales réussites de mon action aura été de faire vivre des réseaux d'échange et de partage, leur permettant, j'espère de progresser dans leur pratique.

Je voudrais aussi saluer mes collègues Fleur Sannier (mission Handicap) et Karine Delannoy (Référente Handicap Mutualisée Fonction Publique Hospitalière) sans qui ces réseaux ne pourraient vivre.

En 2020, je vous souhaite, à toutes et à tous, un bon succès dans vos actions en faveur de l'insertion.

Nicolas Komorowski

** A mon sens, il n'existe pas de solution clé en mains pour augmenter un taux d'emploi.*

En début d'année, je vois parfois apparaître des offres de cabinets de conseil qui proposent des solutions destinées à réduire rapidement la « contribution FIPHP ».

Même si des prestataires peuvent constituer un solide apport, il me semble que c'est avant tout l'engagement interne de l'institution qui impulsera une politique handicap efficiente. Par la suite, des moyens seront mis en œuvre, avec éventuellement le recours à un prestataire, choisis en fonction des besoins bien définis par l'institution.

En tout état de cause, je rappelle aux employeurs publics que le code des marchés impose de mettre en concurrence toute prestation de service, y compris dans le champ du handicap.

ÉDITO



Nicolas KOMOROWSKI
Délégué Territorial au Handicap
FIPHP pour les Hauts-de-France

AU SOMMAIRE

Édito

M. Nicolas KOMOROWSKI, Délégué Territorial au handicap

A la une

La conférence nationale du handicap fixée au 11 février 2020

Zoom sur...

Le DUODAY : 14 mai 2020

Focus

Les employeurs conventionnés en région

Agenda

2020

**L'équipe du Handi-Pacte Hauts-de-France
vous souhaite ses meilleurs vœux !**

A la Une

La conférence nationale du handicap fixée au 11 février 2020

La prochaine Conférence nationale du handicap (CNH) aura lieu le 11 février 2020 à l'Elysée en présence d'Emmanuel Macron. ce rendez-vous a été officialisé le 3 décembre 2019 par Edouard Philippe à l'issue du Comité interministériel du handicap qui a réuni plusieurs ministres au sein du Musée de l'Homme à Paris et dévoilé 22 nouvelles mesures.

Une date hautement symbolique, puisqu'elle coïncide avec les 15 ans de la loi handicap du 11 février 2005, « choisie par le Président de la République ». « Il la souhaite ouverte à tous » au motif que « le handicap nous concerne tous »

5 grands chantiers

Initiée en 2018, cette CNH, a pour credo « Tous mobilisés, tous concernés ». Elle a déployé 5 grands chantiers, mobilisant près de 800 participants, avec l'objectif de « simplifier la vie des personnes handicapées » : **améliorer les conditions d'octroi de la Prestation de compensation du handicap (PCH), proposer des alternatives pour limiter les départs contraints vers la Belgique, revoir la gouvernance des MDPH pour en améliorer l'efficacité, simplifier les allocations et, enfin, assurer une pleine représentation des personnes en situation de handicap dans la construction des politiques publiques.**

Le bilan de cette grande mobilisation citoyenne et des propositions formulées feront l'objet d'un rapport remis au Parlement, suivi d'un débat devant la représentation nationale.

Rappelons que la Conférence nationale du handicap a été mise en place par la loi de 2005 afin de débattre des orientations et des moyens de la politique concernant les personnes handicapées. Elle doit se réunir tous les trois ans ; les précédentes éditions ont eu lieu en 2008, 2011, 2014 et 2016. Cette CNH de février 2020 sera donc la 5^{ème} de l'Histoire.

Zoom sur ...

Le DUODAY : 14 mai 2020

Emploi & handicap, et si on commençait par un DUO ?

Le 14 mai 2020, partout en France, l'opération DuoDay permettra la formation de duos entre des personnes en situation de handicap et des professionnels volontaires dans de nombreuses entreprises, collectivités ou associations.

Objectif : ensemble, **dépasser nos préjugés** et avancer vers l'inclusion.

Agenda

- **16 janvier (Lille) et 4 février (Amiens)** - Sensibilisation du CREHPSY au handiap psychique
- **30 janvier** - Réunion du réseau des médecins du travail.
- **2 mars (Amiens) et 3 mars (Lille)** - Sessions d'information à la DOETH.
- **12 mars** - réunion des employeurs du Nord avec la MDPH 59
- **14 Mai** - DUODAY

Focus

Les employeurs conventionnés en région

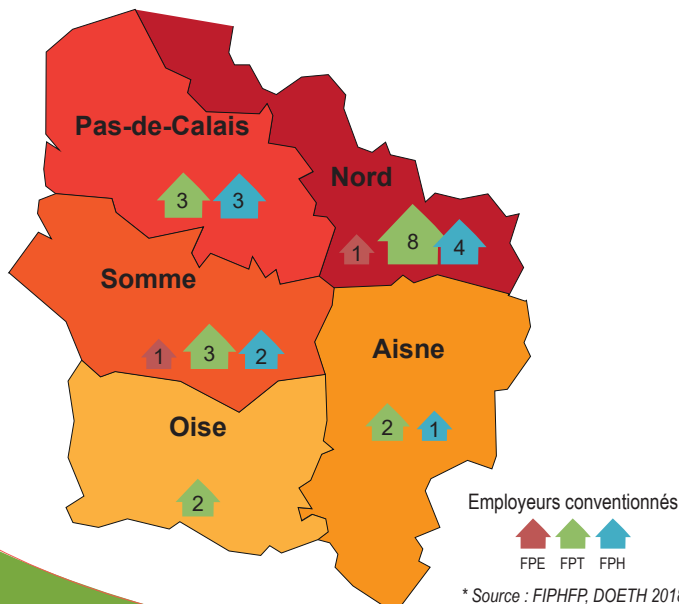
Actuellement, 30 employeurs des Hauts-de-France ont signé une convention avec le FIPHFP :

- **18 dans la Fonction publique territoriale** : les 5 Centres de gestion de la Fonction publique territoriale, les 5 Conseils départementaux, les mairies de Lille, Anzin, Condé-sur-l'Escaut, Grenay et Villeneuve-d'Ascq, les métropoles d'Amiens et de Lille (Amiens métropole et Métropole Européenne de Lille) et la Région Hauts-de-France.
- **11 dans la Fonction publique hospitalière** : les centres

hospitaliers (CH) d'Abbeville, Arras, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Dunkerque, Seclin-Carvin et Valenciennes, les Etablissements publics de santé mentale (EPSM) de l'Aisne et de Lille métropole ainsi que l'EPSOMS-EPISSOS.

- **2 dans la Fonction publique de l'État** : l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) et l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF).

L'effectif est faible dans la FPE car la plupart des institutions sont conventionnées au niveau national via les ministères.



Une région qui enregistre un taux d'emploi supérieur à l'obligation légale :

6,71 %*



Fonction publique territoriale (FPT) :

7,52 %*



Fonction publique hospitalière (FPH) :

5,97 %*



Fonction publique de l'État (FPE) :

4,84 %*